Commission départementale d'aménagement commercial
du 28/01/2014 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous :

14H30 - Dossier 144 D, déposé par SAS MATHIMMO "LES HALLES"
Commune : BOURGOIN JALLIEU
Projet : l'extension du Centre Commercial Saint Michel "LE PLEIN CENTRE", anciennement NORMA , par la création de "HALLES" composé de commerces à dominantes alimentaires sur les 729,19 m² existants, et de 10 surfaces de vente non alimentaires dédiées à l'équipement de la maison ou à caractère artisanal pour 1 643,96 m², pour porter la surface de l'ensemble à 2 373,15 m², quartier Saint Michel sur la commune de BOURGOIN-JALLIEU

15H00 - Dossier 143 D, déposé par SCI CHORUS
Commune : GRENOBLE
Projet : autorisation préalable à la modification substantielle du projet de création d'un ensemble commercial de 7 cellules pour 3 108 m² de surface de vente autorisé le 28 octobre 2008 par la transformation de deux cellules non alimentaire en une seule cellule alimentaire à l'enseigne « U Express » pour une surface de vente de 575 m² et ainsi abaisser la surface de l'ensemble à 3 083 m², rue Hoche à GRENOBLE

15H30 - Dossier 145 D, déposé par SNC LIDL
Commune : ST MARTIN D'HERES
Projet : autorisation préalable à l'extension de 267,89 m² de surface de vente à dominante alimentaire du magasin discount à l'enseigne "LIDL", par la fusion avec la surface Bureau Vallée, pour porter sa surface totale à 1 267,89 m² rue des Glairons sur la commune de SAINT-MARTIN D'HERES